

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 11 juillet 2017

Délibération n° 51-2017

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le Centre de Langues de l'UBS à appliquer 5 euros de frais de gestion par candidat proposé par un établissement extérieur dans le cadre de la mise en place d'une convention.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
• Pour :	17
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 20 juillet 2017

Document mis en ligne le : 20 juillet 2017